



PROTOCOLE DE PRISE DE DONNÉES RÉSEAU DES MEMBRES OBSERVATEURS



© S. Giroux, ROMM



© F. Gandolphe, ROMM



Juliette Linossier, ROMM



43, rue Alexandre, suite 100
Rivière-du-Loup, Québec
G5R 2W2

Téléphone : **418-867-8882 poste 205** (direction générale)
Télécopieur : **418-867-8732**
Courriel : info@romm.ca
Site Internet : www.romm.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte.....	3
2. Objectif.....	3
3. Généralités.....	4
4. Remplir la grille d'observation.....	5
<i>Annexe 1 – Liste des espèces.....</i>	<i>5</i>
<i>Annexe 2 – Grille d'observation.....</i>	<i>7</i>
<i>Annexe 3 – Bonnes pratiques d'observation en mer.....</i>	<i>8</i>



Phoques gris (Crédit : Éliane Côté, ROMM)

1. MISE EN CONTEXTE

Le ROMM regroupe des membres provenant de différents secteurs d'activité, dont des croisiéristes, des excursionnistes, des parcs de conservation et des transporteurs maritimes, dans un projet d'observation environnemental. Ils forment un réseau d'observateurs qui récoltent des données d'observation sur les mammifères marins et les tortues marines qu'ils rencontrent au cours de leurs activités régulières. Ils participent ainsi à dresser un portrait sommaire de la répartition des populations de baleines, de phoques et d'autres espèces marines qui sillonnent le Saint-Laurent. Le présent protocole est pour encadrer cette prise de données.



© Julien Houle, ROMM

2. OBJECTIF

Contribuer aux objectifs de conservation des mammifères marins du Réseau d'observation de mammifères marins par la cueillette d'information sur leur répartition géographique et leur abondance dans l'Atlantique Nord-Ouest (incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent).

Les données récoltées sont centralisées au sein de l'Observatoire global du Saint-Laurent, où elles sont rendues accessibles au public via l'interface web (www.ogsl.ca). Pour une utilisation plus substantielle, les groupes, les organismes ou les institutions publiques ou privées doivent effectuer une demande écrite au Réseau d'observation de mammifères marins afin de pouvoir les utiliser. À ce moment, les limites d'utilisation des données et la façon dont elles ont été récoltées seront divulguées.

Les données récoltées pourraient servir à :

- la réalisation de certains ouvrages de sensibilisation ou d'éducation (référence *Mariner's Guide to Whales in the Northwest Atlantic*),
- compléter des bases de données du ministère des Pêches et des Océans ou autres et servir de base de références à la mise en place de mesures de conservation adéquates des mammifères marins,
- lancer des efforts plus soutenus en matière de recherche sur des espèces advenant des observations récurrentes et hors du commun,
- et autres!

3. GÉNÉRALITÉS

- 3.1 **S'approprier le protocole** est la première étape à franchir. Pour toutes questions ou commentaires, l'équipe du ROMM est à votre entière disposition. De même, l'établissement de la meilleure méthode de travail pour vous est essentiel au bon déroulement de la collecte d'information.
- 3.2 **La collecte d'information** sur les mammifères marins devrait se faire systématiquement à chaque fois qu'un mammifère marin est rencontré, et ce, avec rigueur, suivant le protocole proposé. Le ROMM est conscient que les probabilités sont faibles quant au fait d'avoir des gens qualifiés à bord pour identifier rapidement et sans erreurs des mammifères marins. Or, nous comptons sur votre rigueur pour pouvoir accorder une certaine fiabilité à ce qui sera récolté. N'oubliez jamais que vos données sont uniques et seront utilisées ultérieurement
- 3.3 **La grille d'observation** doit être remplie selon le protocole. Écrire au crayon de plomb, proprement, lisiblement et assez foncé.
- 3.4 **Faites parvenir les données** au minimum une fois aux deux semaines par courrier électronique à Esther Blier, directrice générale du ROMM au eblier@romm.ca.
- 3.5 **Conserver les grilles d'observation** complétées dans un endroit sécuritaire, à l'abri des intempéries. Les données perdues ou endommagées sont irrécupérables.
- 3.6 Transmettre au ROMM tous commentaires constructifs pouvant favoriser l'amélioration du protocole et du réseau en général.
- 3.7 Transmettre à l'équipe du ROMM **toutes observations exceptionnelles** ou dignes de mention le plus rapidement possible, telles que des observations de baleines noires, d'épaulards, de requins-pèlerins, de tortues luth ou de poissons-lunes. L'observation d'espèces hors de leur aire de distribution habituelle est également une donnée essentielle à connaître.

Aussi souvent que possible, il serait apprécié que vous utilisiez un **appareil photo**. En effet, les photos peuvent être très utiles à l'équipe du ROMM pour le processus de validation des données.
- 3.8 Si vous observez un animal mort, gravement blessé ou en détresse, contactez le réseau d'urgence de votre région :
 - Québec : 1-877-722-5346
 - Terre-Neuve et Labrador : 1-888-895-3003
 - Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard : 1-866-567-6277

4. REMPLIR LA GRILLE D'OBSERVATION

Les données suivantes doivent être méthodiquement consignées dans la grille de données.

JOUR

Noter la date selon le format AAAA/MM/DD

HEURE DE DÉPART

Inscrire l'heure à laquelle débute la période d'observation (souvent associée à l'heure de départ de la sortie en mer).

Utiliser de 00:00 à 24:00. Exemple : 14 : 00

HEURE D'ARRIVÉE

Inscrire l'heure à laquelle se termine la période d'observation (souvent associée à l'heure d'arrivée de la sortie en mer).

Utiliser de 00:00 à 24:00. Exemple : 16:30

HEURE DE L'OBSERVATION

Utiliser l'horloge de 12 :00 en précisant si c'est AM ou PM.

MARÉE BASSE

Noter l'heure de la marée basse la plus proche, qu'elle soit avant ou après l'observation.

VENT

La donnée vent nous permet d'évaluer la hauteur des vagues et d'accorder une certaine validité aux données récoltées.

Voici l'échelle de vent à utiliser :

1 = Nul

2 = Faible à moyen

3 = Fort

VISIBILITÉ

1 = Plein soleil, ciel dégagé.

2 = Soleil intermittent, ciel partiellement dégagé.

3 = Soleil absent, ciel couvert ou brouillard.

ESPÈCE

Écrire le **nom complet** de l'espèce observée ou son **code correspondant** (voir Annexe).

Inscrire « **inconnu** » si vous avez fait une observation sans pouvoir identifier l'animal. Prendre une photo si possible dans ces cas pour une identification ultérieure par le ROMM.

Inscrire « **sp.** » si vous ignorez l'espèce, mais connaissez le genre. Exemple : rorqual sp.

CERTITUDE

Le niveau de certitude d'une observation nous permet d'accorder ou non de la validité à l'observation faite.

1 = Certitude absolue (être sûr à 100 %, aucun doute possible de l'espèce)

2 = Incertitude (si minime soit-elle)

NOMBRE D'INDIVIDUS

Pour chaque espèce observée, il est utile de déterminer le nombre d'individus présents.

Faire une estimation le plus probable possible lorsqu'il y en a trop pour les compter individuellement.

LOCALISATION

Positionner l'animal par rapport à un repère terrestre ou immobile physique connu (ex., île, bouée identifiée, etc.). Il est préférable de donner deux points de localisation pour que nous puissions mieux vous situer. Même si les données GPS sont notées, il est préférable d'indiquer une référence avec un lieu physique.

LOCALISATION GPS

La coordonnée GPS nous permet de localiser avec précision le lieu de l'observation.

Lorsque possible, il est intéressant de positionner l'animal par rapport à un repère terrestre ou immobile physique connu (ex une île ou une bouée identifiée).

REMARQUES

Notez ici toutes informations que vous jugez pertinentes, soit sur le comportement ou des caractéristiques physiques distinctives par exemple.

OBSERVATEUR

Noter les initiales de l'observateur.

ANNEXE 1 : LISTE DES ESPÈCES

ESPÈCES RÉGULIÈRES

<u>NOM</u>	<u>CODE</u>	<u>STATUT DE PROTECTION</u> COSEPAC
Rorqual bleu, Baleine bleue <i>Balaenoptera musculus</i>	BM	En voie de disparition
Rorqual commun <i>Balaenoptera physalus</i>	BP	Préoccupante
Petit rorqual, Gibard <i>Balaenoptera acutorostrata</i>	BA	
Rorqual à bosse, Mégaptère, Jubarte <i>Megaptera novaeangliae</i>	MN	
Baleine franche noire <i>Balaena glacialis</i>	BG	En voie de disparition
Cachalot macrocéphale <i>Physeter macrocephalus</i>	PM	
Béluga ou Marsouin blanc <i>Delphinapterus leucas</i>	DL	En voie de disparition
Marsouin commun <i>Phocoena phocoena</i>	PP	Préoccupante
Globicéphale noir de l'Atlantique <i>Globicephala melaena</i>	GM	
Dauphin à flancs blancs <i>Lagenorhynchus acutus</i>	LA	
Dauphin à nez blanc <i>Lagenorhynchus albirostris</i>	LAL	
Phoque gris ou Loup marin <i>Halichoerus grypus</i>	HG	
Phoque commun <i>Phoca vitulina</i>	PV	
Phoque du Groenland <i>Phoca groenlandica</i>	PG	
Phoque à capuchon <i>Cystophora cristata</i>	CC	
Tortue Luth <i>Dermochelys coriacea</i>	DECO	En voie de disparition
Rorqual sp.	Rsp	<i>Nil</i>
Cétacé sp.	Csp	<i>Nil</i>
Dauphin sp.	Dsp	<i>Nil</i>
Phoque sp.	Psp	<i>Nil</i>
Tortue sp.	Tsp	<i>Nil</i>

ESPÈCES OCCASIONNELLES

<u>NOM</u>	<u>CODE</u>	<u>STATUT AU COSEPAC</u>
Épaulard, Orque <i>Orcinus orca</i>	OO	Données insuffisantes
Baleine à bec commune <i>Hyperoodon ampullatus</i>	HA	En voie de disparition
Baleine à bec de Sowerby <i>Mesoplodon bidens</i>	MB	Préoccupante
Requin pèlerin <i>Cetorhinus maximus</i>	CM	
Narval <i>Monodon monoceros</i>	MM	Préoccupante
Ours blanc <i>Thalarctos maritimus</i>	TM	Préoccupante
Morse de l'Atlantique <i>Odobenus rosmarus</i>	OR	Préoccupante
Phoque barbu <i>Erignatus barbatus</i>	EB	Données insuffisantes
Phoque annelé <i>Phoca hispida</i>	PH	
Poisson-lune <i>Mola mola</i>	MOMO	

ANNEXE 3 : BONNES PRATIQUES D'OBSERVATION

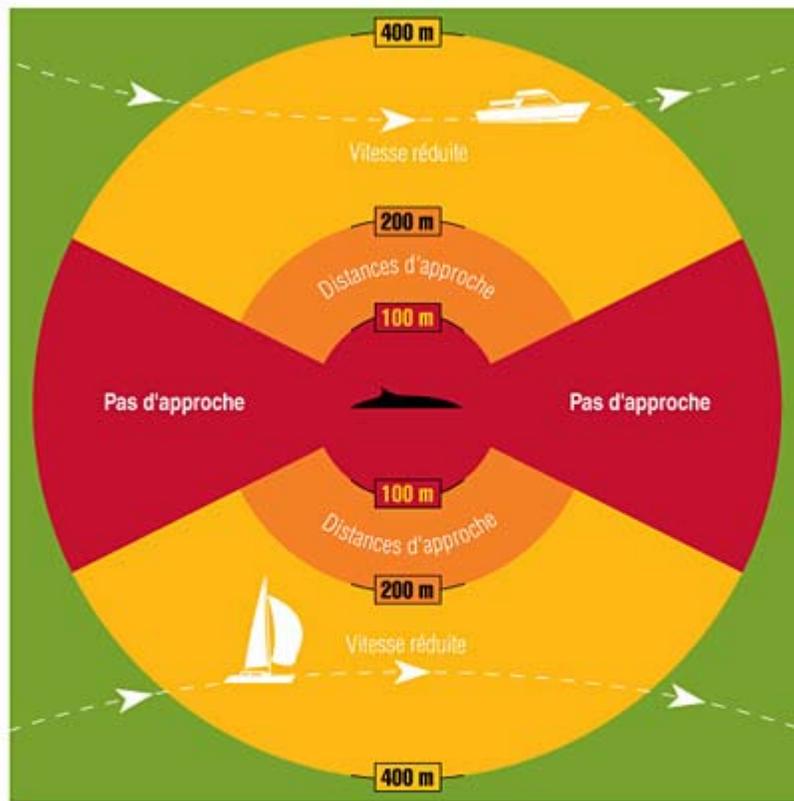
Ces bonnes pratiques sont celles suggérées par Pêches et Océans Canada. Elles ont été intégralement tirées de leur site Web.

Bonnes pratiques générales pour l'observation des baleines

- Informez-vous des règlements et des codes d'éthique en vigueur dans les territoires visités, car les dispositions qui leur sont associées peuvent être très restrictives.
- Évitez de vous approcher à moins de 100 m de toute baleine ou de vous placer sur son chemin.
- Si votre embarcation se trouve par inadvertance à moins de 100 m d'une baleine, arrêtez-vous ou gardez le bateau stationnaire et laissez passer l'animal.

Le règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent prescrit une distance de 200 m (exception faite des entreprises qui détiennent un permis pour l'observation, pour qui la limite est de 100 m). La même mesure est proposée pour la future zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent.

- Ralentissez votre vitesse à l'approche des baleines. Évitez les changements brusques de vitesse et de direction.
- N'approchez pas un animal au repos (qui flotte à ou près de la surface sans bouger).
- Effectuez des approches en oblique (plutôt que de face, perpendiculairement ou par derrière) en conservant toujours une distance appropriée.
- Évitez de vous approcher d'une ou de plusieurs baleines lorsque plus de quatre bateaux sont déjà présents.
- Lorsque plusieurs bateaux sont présents, n'encerclez pas les animaux.
- Limitez votre temps d'observation à **30 minutes**. Vous minimiserez ainsi l'impact cumulatif des observations et donnerez une chance à d'autres personnes d'observer les mammifères marins.
- Ne nagez pas et ne plongez pas en compagnie des baleines et ne les nourrissez pas.
- N'approchez pas les mammifères marins à l'aide d'un aéronef.



- 100 m** Distance d'approche minimum
- 200 m** Distance d'approche dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et la future ZPM Estuaire du Saint-Laurent

Les espèces en péril

Les espèces qui ont un statut en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP), particulièrement celles qui sont menacées ou en voie de disparition, doivent être protégées de façon particulière. On ne devrait pas les rechercher pour l'observation. Le béluga, le rorqual bleu et la baleine noire sont trois espèces qui détiennent actuellement ce statut et qui sont régulièrement ou occasionnellement rencontrées dans le Saint-Laurent.

Si vous rencontrez l'une de ces espèces :

- Ralentissez en évitant les changements brusques de vitesse ou de direction.
- Contournez-les lentement et à distance.
- Ne les approchez pas. Respectez une distance de **400 m**.
- Si votre embarcation se trouve par inadvertance à moins de 400 m d'une baleine, arrêtez-vous ou gardez le bateau stationnaire et laissez passer l'animal.

Les marsouins et les dauphins

- Respectez les bonnes pratiques pour l'observation des baleines.
- Ne passez pas à travers un groupe de marsouins ou de dauphins.
- Si des dauphins ou des marsouins décident de nager dans votre vague d'étrave, réduisez votre vitesse progressivement et évitez les changements rapides de cap.

Observation des phoques sur les échoueries

Les lieux où les phoques s'attroupent hors de l'eau sont appelés des échoueries. Il peut s'agir d'îles, d'îlots et même de rochers (cayes) et de battures. Plusieurs de ces échoueries sont utilisées pour des activités essentielles à la survie des phoques, notamment la mise bas, l'allaitement et la mue.

Les comportements à adopter pour l'observation des phoques sur les échoueries sont les suivants :

- Ne débarquez pas sur ou à proximité des sites d'échouerie.
- Ralentissez votre vitesse à l'approche des échoueries. Évitez des changements brusques de vitesse et de direction.
- Respectez une distance raisonnable autant lors des observations en mer qu'à partir de la rive. En ce sens, éloignez-vous au moindre signe d'agitation chez les animaux. S'ils démontrent des signes de nervosité et commencent à plonger à l'eau, c'est que les phoques sont dérangés. Privilégiez l'usage de jumelles.
- Ne nagez pas et ne plongez pas en compagnie des phoques et ne les nourrissez pas.

Dans l'estuaire du Saint-Laurent, l'état de la population du phoque commun est inquiétant. Les échoueries y sont également en nombre limité et ne bénéficient actuellement d'aucune protection. Ainsi, dans les deux futures Zones de protection marines, en plus des mesures décrites ci-dessus, on recommande aux plaisanciers : « Le respect d'une distance de 200 m des échoueries en tout temps et de 400 m durant la période de mise bas et d'allaitement (15 mai au 15 juillet).

Mesures préconisées pour les jeunes phoques échoués sur les rives

Si vous découvrez un jeune phoque et qu'il paraît seul et en détresse, le MPO recommande les actions suivantes :

- Gardez vos distances. Sa mère n'est probablement pas loin.
- Ne tentez pas de le manipuler. C'est un animal sauvage. Il peut vous mordre et il y a possibilité de transmission de maladies infectieuses de la bête vers l'humain et vice-versa. La mère peut abandonner son petit s'il est associé à l'odeur ou à la présence humaine.
- Ne tentez pas de le remettre à l'eau. Les phoques passent normalement de grandes périodes hors de l'eau pour se reposer. Il ne faut pas les déranger.
- N'ignorez pas la situation. Si le jeune est blessé ou s'il semble malade (respiration bruyante, toux, écoulements nasaux), ou si vous découvrez un phoque mort, n'y touchez pas et signalez-le au Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (1-877-722-5346).